

LA LOUPE

3 000 euros d'aide pour réhabiliter son assainissement

Les élus des vingt-deux communes se sont réunis en conseil communautaire, jeudi 28 mai, à Fontaine-Simon.

De l'argent frais pour l'assainissement ! Les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif (ANC) font l'objet d'un nouveau programme de financement, proposé aux habitants du territoire. « L'objectif est d'améliorer le taux de conformité des installations sur le territoire et de répondre aux attentes des usagers pour un maximum de 10 dossiers par an pour cette première année », rappelle Eric Gérard, président de la CDC des Terres de Perche.

Une aide financière de 25 %

Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) accompagnera financièrement les usagers dans le cadre de leurs projets de réhabilitation par l'intermédiaire d'un système de conventions public / privé. Le montant de cette aide financière serait de 25 % du montant des travaux plafonné à 12 000 € par installation, soit une aide maximale de 3 000 €.

« L'idée est d'aider les gens et privilégier les aides pour des résidentes principales ayant des installations inexis-

tantes qui rejettent directement dans l'environnement et les plus polluantes qui présentent un risque sanitaire majeur pour la santé ou l'environnement », précise Gwenaëlle Nguyen Tan Kim, responsable Eau et Assainissement.

« Cela représente plus de 1 000 installations référencées sur plus de 4 000 installations sur le territoire. Les dossiers seront examinés par ordre d'arrivée, avec une priorité pour ceux situés dans les périmètres de captage, les foyers aux revenus modestes et les habitations anciennes. Cette aide financière s'adresse vraiment à des gens qui ont du mal à se décider à se lancer dans des travaux, on espère pouvoir les inciter », précise-t-elle.

Les auto-constructions non financées

Les travaux seront réalisés par une entreprise agréée et les auto-constructions ne seront pas financées. « On nous a reproché à une époque qu'on aidait avec des entreprises pratiquant des prix majorés et que finalement c'était

presque moins cher quand les gens n'avaient pas d'aide, ce n'est pas normal ! » ajoute Eric Gérard qui sera vigilant sur les tarifs. Ce programme est effectif dès maintenant.

Par ailleurs, le marché de renouvellement de canalisation La Loupe/St-Eliph le long de la RD 928 a été attribué à la Société Charles Travaux pour un montant de 569 840 €. Le point suivant a concerné l'attribution du marché d'interconnexion tranche entre « La bonne eau » à Saint-Victor-de-Buthon et l'interconnexion sud pour 569 840 €. Parmi quatre offres analysées, la commission des marchés publics valide l'offre du groupement Ada réseau/ Charles travaux pour un montant de 481 155,50 €. Le Conseil approuve le prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 542 000 € sur 40 ans au taux d'intérêt du Livret A + 0,50 %.

Une nouvelle taxe : la PFAC

Enfin, le conseil décide l'application d'une participation financière d'assainissement collectif (PFAC) appelée anciennement taxe de raccordement d'un mon-



« Cette aide financière s'adresse vraiment à des gens qui ont du mal à se décider à se lancer dans des travaux, on espère pouvoir les inciter » précise Gwenaëlle Nguyen Tan Kim, responsable Eau et Assainissement. DR

tant de 2 500 € pour toutes nouvelles demandes de création de branchement d'eaux usées sur le réseau public (collectif) l'ensemble du territoire sur toutes demandes à partir du 1^{er} juillet 2026 « celui qui se connecte paye une participation d'au moins 50 % du coût, c'est plu-

tôt logique » note le président.

Un taux de pénalité

Il est institué un taux de pénalité à hauteur de 200 % de la redevance assainissement pour le non-raccordement au réseau d'assainissement collectif. Les gens ayant deux pour se rac-

cordeur au réseau public. Enfin, la tarification du prix de vente d'eau en gros pour le périmètre de l'ex-SIPEPREL (syndicat de production d'eau) situé au nord du territoire est fixée pour un montant de : 0,27 €/m³, cela n'impactera pas le prix de l'eau des usagers concernés.

Un nouveau lieu pour imaginer ensemble

La Trésorerie est un tiers-lieu culturel à la fois d'expérimentation artistique, de création et d'innovation. Il sera inauguré le 6 juin, rue de l'église.

Que vous soyez curieux, amateur, joueur ou créateur, La Trésorerie vous ouvre ses portes pour partager, découvrir et imaginer ensemble. Objectif : valoriser l'art local et contemporain, en mettant en lumière les talents de notre territoire et en offrant un espace d'expression aux artistes d'aujourd'hui.

Entre amateurs et professionnels

La Trésorerie favorise les échanges entre amateurs et professionnels, le partage de savoir-faire et l'émergence de collaborations artistiques et créatives. Toutes les formes d'expression artistique ont leur place. Dans cette dynamique, La Trésorerie développe son rôle de lieu de ressource et de médiation culturelle, en lien étroit avec les associations, écoles, collèges et lycées.

Visites, ateliers, projets participatifs et temps de création collective permettent à tous les publics de découvrir, expérimenter et créer, tout en éveillant la curiosité et l'imaginaire.

Un fablab généraliste

La Trésorerie s'inscrit également dans une démarche

d'innovation et de partage avec la mise en place progressive d'un fablab centré sur la découverte, la fabrication et la transmission. Un lieu pensé comme un espace de prototypage, de fabrication et d'expérimentation accessible à tous (à partir de 12 ans).

Un fablab est un atelier de fabrication qui met à disposition des machines permettant de concevoir et de créer des objets, tout en encourageant le partage des outils, des compétences et des connaissances. Une programmation trimestrielle structurera la vie du fablab, « avec des ateliers de découverte destinés notamment à accompagner les premiers usages des machines et à développer l'autonomie des participants », précise-t-on.

Les bases de la fabrication numérique

Des rendez-vous réguliers permettront de découvrir les bases de la fabrication numérique, d'expérimenter différentes techniques et de favoriser la rencontre entre habitants, créateurs et professionnels du territoire. Les ateliers Découverte de l'im-



L'entrée de la Trésorerie rue d'Angenne à La Loupe. DR

pression 3D auront lieu les samedis 6 et 13 juin de 14 h à 17 h.

La découverte de la découpe et gravure laser, les samedis 20 et 27 juin de 14 h à 17 h. Un Café réparation, sera organisé dimanche 5 juillet de 10 h à 12 h 30 pour donner une seconde vie à vos appareils avec l'aide de réparateur passionné. Repartez avec des astuces et des

techniques simples pour réparer vos appareils du quotidien.

■ Inauguration du Fab Lab ce samedi 6 juin à 18h. Adresse : 13 rue de l'Église 28240 La Loupe. Entrée principale - côté Rue d'Angennes. Sur inscription au contact@ecalatresorerie.fr

A l'agenda

LA LOUPE

Mairie. Pl. de l'Hôtel de Ville, 28240 La Loupe. Téléphone : 02 37 81 10 20. Horaires d'ouverture : accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 puis de 15h00 à 17h15. Permanence téléphonique : 02.37.81.10.20, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00.

Collecte de déchets. Le conseil municipal des jeunes et l'association L'Élan organise une collecte de déchets le **mercredi 3 juin**. Rendez-vous à 14h45 à la Maison des Jeunes (doux du château). Une action ouverte à tous pour participer ensemble à la préservation du cadre de vie

Festival « Ho La ! Loupe pas ça ! ». Du 4 au 13 juin, l'École Municipale de Musique de La Loupe propose la 4^e édition de son festival, avec une programmation éclectique mêlant spectacles, théâtre, musique, ateliers et moments conviviaux. Certains spectacles sont sur réservation, alors ne tardez pas, les places sont limitées ! Renseignements et réservations au 06 09 11 08 97 ou au 02 37 29 94 37 selon les animations.

Café Papote. Nouveau jour pour le Café Papote, il a désormais lieu le mercredi. Tous les mercredis, de 10h à 12h. Espace France Services, 18 rue de la Gare. Un temps d'échange et de convivialité, ouvert à tous. Accès libre, gratuit et sans inscription

BELHOMERT-GUÉHOVILLE

Mairie. 19 rue de l'Abbaye 28240 Belhomert-Guéhouville. Téléphone : 02 37 37 01 18. Horaires d'ouverture : accueil du public le lundi et le jeudi de 8 h 45 à 10 h 45, le mardi de 14 h à 18 h et le vendredi de 14 h à 17 h 30.

FONTAINE-SIMON

Mairie. 12 rue de la Mairie 28240 Fontaine-Simon. Téléphone : 02 37 81 83 02. Horaires d'ouverture : accueil du public le lundi de 13 h 30 à 19 h, le mardi de 8 h à 12 h, et le jeudi et le vendredi de 13 h 30 à 18 h.

Parc aquatique. Un nouveau créneau d'aquagym a été créé le mardi soir à 19h.

MANOU

Mairie. 2 rue Louise-Koppe 28240 Manou. Téléphone : 02 37 81 85 13. Horaires d'ouverture : accueil du public le lundi et le mardi de 9 h à 12 h de 13 h 30 à 17 h, et le jeudi de 15 h à 19 h.